



la Convention
de la Baie James
et du Nord québécois

**Comité d'examen des répercussions
sur l'environnement et le milieu social**

ᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ
ᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ
ᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ

COMPTE RENDU

369^e RÉUNION DU COMITÉ D'EXAMEN

(ADOPTÉ)

DATE :	369 A : 4 décembre 2018 369 B : 17 décembre 2018
ENDROIT :	Bureau du COMEX 800, rue Square-Victoria, suite 25.30 Montréal (Québec) H4Z 1J2
ÉTAIENT PRÉSENTS :	Suzann Méthot, présidente, Québec Daniel Berrouard, Québec Robert Joly, Québec Brian Craik, GNC Vanessa Chalifour, secrétaire exécutive
ÉTAIT ABSENT :	John Paul Murdoch, GNC

1) Rencontre 369A – tenue le 4 décembre 2018 : Compte tenu de l'urgence de deux demandes de modification pour lesquelles les membres du COMEX estiment avoir en main toutes les informations leur permettant de les traiter, il a été convenu de tenir une conférence téléphonique pour ce faire.

a. **Projet Whabouchi par Nemaska Lithium Whabouchi Mine inc.**

N/Réf : 3214-14-052

- Relocalisation du campement de construction temporaire (modification de CA) – pour recommandation

ATTENDU QUE le COMEX a reçu le 29 novembre 2018, pour recommandation, une demande de modification du certificat d'autorisation pour la relocalisation du campement de construction temporaire pour le projet Whabouchi.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance des informations fournies par le promoteur et recommandent d'autoriser la demande de modification.

#2018-1217-01A : de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance des informations fournies par le promoteur et recommandent d'approuver la relocalisation du campement de construction temporaire, et ce, sous certaines conditions (détaillées dans la lettre).

- Condition 1 : Pour information, dans son rapport annuel, le promoteur inclura un suivi sur la mise en place et sur l'efficacité du système de traitement des eaux usées du camp de construction de même que des précisions sur le lieu définitif où seront disposées ces eaux.
- Condition 2 : Advenant le cas où le promoteur envisageait une prolongation de l'utilisation du campement temporaire ou un démantèlement du campement au-delà du 1^{er} avril 2020, il devra soumettre à l'Administrateur, pour approbation, une demande de modification à son certificat d'autorisation.

Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial.

b. **Projet d'augmentation de la capacité d'entreposage d'écorces non traitées pour l'usine de cogénération de Chapais Énergie**

N/Réf : 3214-10-012

- Complément pour la déviation temporaire des eaux pluviales (modification de CA) – pour recommandation

ATTENDU QUE le COMEX a reçu le 28 novembre 2018, pour recommandation, une demande de modification du certificat d'autorisation pour la déviation temporaire des eaux pluviales pour le projet d'augmentation de la capacité d'entreposage d'écorces non traitées pour l'usine de cogénération de Chapais Énergie.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance des informations fournies par le promoteur et recommandent d'autoriser la demande de modification.

#2018-1217-01B : de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance des informations fournies par le promoteur et recommandent d'approuver la déviation temporaire des eaux pluviales, et ce, sous certaines conditions (détaillées dans la lettre).

- Condition 1 : Le promoteur présentera à l'Administrateur, pour approbation, au plus tard dix (10) mois après l'autorisation de la demande, le système de gestion des eaux de son site. Il devra démontrer comment ce système permet d'assurer le respect des normes de rejet applicables. Ce système devra être mis en opération au plus tard le 31 décembre 2019. Cette demande devra être accompagnée d'une description des travaux de restauration qui pourraient être requis aux sites de rejet antérieurs.
- Condition 2 : Un suivi des eaux devra être réalisé. Ce suivi devra permettre d'obtenir toutes les données, telles que les paramètres de qualité et les mesures de débits, nécessaires à la conception d'un système de gestion des eaux. Un programme en ce sens devra être présenté, pour information, à l'Administrateur au plus tard un (1) mois après l'autorisation de la demande.
- Condition 3 : Le promoteur déposera à l'Administrateur, pour information, au plus tard dix (10) mois après l'autorisation de la demande, les résultats du suivi réalisé en vue de la conception d'un système de gestion des eaux.

Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial.

2) Rencontre 369 B – tenue le 17 décembre 2018 : Début de la rencontre et adoption de l'ordre du jour

- a. L'ordre du jour est adopté avec l'ajout du point suivant :
- Projet Ligne électrique BlackRock : mise à jour.

3) Adoption du compte rendu de la 368^e réunion

Le compte rendu de la 368^e réunion est adopté tel quel.

Action : Faire traduire et classer le CR 368.

4) Suivi de la correspondance

Le suivi de correspondance entre le 19 novembre et le 16 décembre 2018 est présenté à l'Annexe A.

5) Projet d'exploitation d'un gisement de fer-vanadium par Métaux BlackRock inc.

N/Réf : 3214-14-050

- a. Mise à jour des analyses complémentaires
- b. Audiences publiques
 - Pour discussion

Une discussion est tenue concernant le projet minier BlackRock, notamment en ce qui concerne les audiences publiques qui auront lieu les 3 et 4 décembre 2018 à Chibougamau et à Oujé-Bougoumou.

Le COMEX demeure en attente de la réception des avis sur les documents complémentaires. À la réception de tous les avis d'experts sur les documents complémentaires du promoteur et les réponses de celui-ci à la 2^e série de questions et commentaires ainsi qu'en fonction de tous les questionnements soulevés lors des audiences publiques, une 3^e série de questions et commentaires sera envoyée au promoteur.

6) Projet diamantifère Renard

N/Réf : 3214-14-041

- a. Complément d'information – Plan de compensation des milieux humides (modification de CA)
 - Pour recommandation

ATTENDU QUE le COMEX a reçu le 20 janvier 2015, pour recommandation, une demande de modification du certificat d'autorisation pour le plan de compensation des milieux humides pour le projet diamantifère Renard. Un complément d'information a également été reçu le 28 octobre 2016.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance des informations fournies par le promoteur et estiment que les projets de recherche tels que proposés par le promoteur sont plus que pertinents et sont souhaités par tous les experts consultés dans le cadre de son examen.

ATTENDU QUE par ailleurs le COMEX estime qu'il est impératif que soit également traités pour recommandation le Plan de suivi environnemental et social de même les rapports de suivis afférents déjà fournis par le promoteur, mais qu'il n'a toujours pas en main les analyses nécessaires pour ce faire.

#2018-1217-02: *de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance des informations fournies par le promoteur et recommandent d'approuver le programme de compensation des milieux humides, et ce, sous certaines conditions (détaillées dans la lettre).*

- **Condition 1 :** *Au plus tard un an avant la fin prévue de l'exploitation, le promoteur devra présenter, pour approbation, un ou des projets de compensation des milieux humides et/ou hydriques. La conception des aménagements proposés devra permettre entre autres de mettre en place une diversité d'écosystèmes fonctionnels sur le site minier lors de sa restauration et de compenser les pertes encourues des milieux humides et hydriques perturbés. Le promoteur devra également prévoir un calendrier de réalisation et de suivi de ces aménagements.*
- **Condition 2 :** *Le promoteur devra transmettre à l'Administrateur, pour information, les résultats, analyses, fichiers de forme (shapefiles), choix des éléments pour la valeur écologique (éléments de la dynamique écohydrologique, de la dynamique biogéochimique, de la biodiversité, sur la captation du carbone, etc.), argumentaires, outils d'aide à la décision et tous autres éléments pertinents dès qu'ils seront disponibles.*
- **Condition 3 :** *Le promoteur doit fournir plus de détails, dont sa contribution, sur le second projet de recherche proposé, lequel permettra de réaliser une évaluation plus détaillée de la dynamique écohydrologique et biogéochimique des tourbières boréales.*
- **Condition 4 :** *Compte tenu de la contribution des milieux humides pour la séquestration du carbone et afin de mieux considérer les effets cumulatifs engendrés par la perturbation des milieux humides dans la réalisation de projets de compensation prévus à la condition 1, le promoteur devra évaluer la quantité totale des émissions de GES émis par la perturbation des tourbières. À titre de référence pour le calcul de GES associé au relâchement du carbone terrestre, le promoteur peut prendre connaissance d'une publication du MELCC et produite par la professeure Michelle Garneau et le stagiaire post-doctoral Simon Van Bellen intitulée « Synthèse de la valeur et la répartition de carbone terrestre au Québec »¹.*

Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial.

#2018-1217-03 : Faire le point avec le MELCC sur le suivi de ce dossier.

Action : Vanessa Chalifour assurera un suivi auprès de la Direction des évaluations environnementales des projets nordiques et miniers et de l'évaluation environnementale stratégique du MELCC et une mise à jour sur ce dossier sera à l'ordre du jour de la prochaine rencontre du COMEX.

¹ http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/Rapport_final.PDF

7) Projet de construction des chemins forestiers « H section ouest » et « I »

N/Réf : 3214-05-075

- a. Rapport de caractérisation du milieu naturel (Conditions 5 et 6) – Demande de modification du CA **(en attente du 2^e rapport de caractérisation)**
- b. Mesures de protection des espèces à statut particulier (Condition 6)
 - Pour information

Les membres du COMEX demeurent en attente de la réception du second rapport de caractérisation pour se prononcer. Tel que précisé dans sa lettre transmise à l'Administrateur le 22 octobre 2018, lorsque ce dernier aura été reçu et analysé, une recommandation du COMEX sera envoyée à l'Administrateur provincial pour l'ensemble du projet.

8) Divers

a. Prise en compte des changements climatiques : rencontre de travail inter-ministères avec le COMEX (1^{er} trimestre 2019)

Une rencontre a été proposée par Mme Mireille Paul, directrice de l'évaluation environnementale des projets nordiques et miniers et de l'évaluation environnementale stratégique, entre le COMEX, le MERN et le MELCC. Cette rencontre a pour objectif de partager les connaissances et les façons de considérer les changements climatiques lors de l'examen d'un projet. Une rencontre d'une demi-journée pourrait avoir lieu dans le premier trimestre de l'année 2019. La présidente fera un suivi à ce sujet.

b. Présentation projets de recherche Whabouchi et Renard (début avril)

Compte-tenu l'importance accordée par le COMEX pour les projets de recherche réalisés dans le cadre des plans de compensation des milieux humides des projets Renard et Whabouchi, Mme Suzann Méthot propose de tenir une rencontre de présentation par les chercheurs et ces deux promoteurs afin de discuter des résultats des recherches en cours et des perspectives d'utilisation des données et outils générés par ces projets. Provisoirement, la rencontre pourrait avoir lieu le 4 avril 2019. Mme Méthot fera un suivi à ce sujet.

c. Projet Ligne électrique BlackRock : mise à jour

La présidente demande aux membres du COMEX de revoir le certificat d'origine pour la ligne électrique BlackRock afin de voir si les conditions sont toujours d'actualité et cohérentes avec les récentes recommandations du COMEX pour des projets similaires.

d. Projet de mine de lithium Baie-James (Galaxy) : présentation par le promoteur à 9h00

Une rencontre est intervenue avec l'objectif de s'assurer d'une compréhension adéquate et mutuelle du processus d'examen associé au projet de mine de lithium Baie-James entre les membres du COMEX et Galaxy Lithium (Canada) inc. ; Monsieur Denis Couture, directeur général Canada, Madame Gail Amyot, directrice environnement, santé et sécurité et Madame Gillian Roy, directrice communications et relations avec les communautés.

Cette rencontre a été l'occasion pour le promoteur de présenter son projet aux membres du COMEX et à ces derniers d'exprimer leurs attentes relatives à ce projet et faire le point sur étapes procédurales à venir.

9) Prochaines réunions

- a. 28 au 30 janvier 2019 à Chisasibi
- b. 28 février 2019 à Montréal
- c. 3 avril 2019 à Montréal

Annexe A
Suivi de la correspondance du 19 novembre au 16 décembre 2018

Projet	De	À	Document	Date	Action - commentaires
Projet Whabouchi par Nemaska Lithium Whabouchi Mine inc. N/Réf : 3214-14-052	Mireille Paul MELCC	Simon Thibault Nemaska Lithium Whabouchi Mine inc.	Modification du CA Gestion des matières résiduelles en phase d'exploitation Condition 17	Transmis le 21 novembre 2018 Reçu COMEX le 21 novembre 2018	
	Simon Thibault Nemaska Lithium Whabouchi Mine inc.	Patrick Beauchesne Sous-Ministre MELCC	Demande de modification du CA global Relocalisation du campement de construction temporaire	Transmis le 23 novembre 2018	
	Mireille Paul MELCC	Suzann Méthot COMEX		Transmis le 29 novembre 2018 Reçu COMEX le 29 novembre 2018	<i>Pour recommandation</i>
	Suzann Méthot COMEX	Patrick Beauchesne Sous-Ministre MELCC	Demande de modification du CA global Relocalisation du campement de construction temporaire : Recommandation du COMEX	Transmis le 10 décembre 2018 Accusé réception le 11 décembre 2018	
Projet diamantifère Renard N/Réf : 3214-14-041	Mireille Paul MELCC	Martin Boucher Les Diamants Stornoway (Canada) inc.	Modification du CA Second aménagement connexe au programme de compensation de l'habitat du poisson	Transmis le 21 novembre 2018 Reçu COMEX le 21 novembre 2018	
Site minier Éléonore à la Baie-James par Les Mines Opinaca Ltée N/Réf : 3214-14-042	Mireille Paul MELCC	France Trépanier Les Mines Opinaca Ltée	Rapport annuel de suivi et surveillance environnementale 2017	Transmis le 21 novembre 2018 Reçu COMEX le 22 novembre 2018	
	Suzann Méthot COMEX	France Trépanier Les Mines Opinaca Ltée	Publication documents sur le site web du COMEX	Transmis le 30 novembre 2018	
Mine Troilus par First Quantum Minerals Ltd. N/Réf : 3214-14-025	Suzann Méthot COMEX	Brianna Davies Troilus Gold Corp.	Publication documents sur le site web du COMEX	Transmis le 30 novembre 2018	
	Suzann Méthot COMEX	Patrick Beauchesne Sous-Ministre MELCC	Rapports annuels de surveillance et d'inspection environnementales post- fermeture 2015, 2016 et 2017	Transmis le 26 novembre 2018 Accusé réception le 27 novembre 2018	
	Mireille Paul MELCC	Brianna Davies Troilus Gold Corp.		Transmis le 4 décembre 2018 Reçu COMEX le 4 décembre 2018	

Annexe A
Suivi de la correspondance du 19 novembre au 16 décembre 2018

Projet	De	À	Document	Date	Action - commentaires
Projet de construction des chemins forestiers « H section ouest » et « I » N/Réf : 3214-05-075	Alexis Deshaies EnviroCri	Patrick Beauchesne Sous-Ministre MELCC	Mesures de protection des espèces à statut particulier (Condition 6)	Transmis le 16 novembre 2018	
	Mireille Paul MELCC	Suzann Méthot COMEX	Mesures de protection des espèces à statut particulier (Condition 6)	Transmis le 27 novembre 2018 Reçu COMEX le 27 novembre 2018	<i>Pour recommandation</i>
Projet d'augmentation de la capacité d'entreposage d'écorces non traitées pour l'usine de cogénération de Chapais Énergie N/Réf : 3214-10-012	Pascal Tremblay Chapais Énergie SEC	Patrick Beauchesne Sous-Ministre MELCC	Complément pour la déviation temporaire des eaux pluviales	Transmis le 27 novembre 2018	
	Mireille Paul MELCC	Suzann Méthot COMEX		Transmis le 28 novembre 2018 Reçu COMEX le 29 novembre 2018	<i>Pour recommandation</i>
	Suzann Méthot COMEX	Patrick Beauchesne Sous-Ministre MELCC	Complément pour la déviation temporaire des eaux pluviales : Recommandation du COMEX	Transmis le 10 décembre 2018 Accusé réception le 11 décembre 2018	
Projet d'exploitation d'un gisement de fer-vanadium par Métaux BlackRock inc. N/Réf : 3214-14-050	Audrey Lachance Métaux BlackRock inc.	Patrick Beauchesne Sous-Ministre MELCC	Complément d'information : Caractérisation physicochimique avant l'implantation d'un projet industriel et Plan de réaménagement et de restauration	Transmis le 23 novembre 2018	
	Mireille Paul MELCC	Suzann Méthot COMEX		Transmis le 30 novembre 2018 Reçu COMEX le 30 novembre 2018	<i>Pour recommandation</i>
	Audrey Lachance Métaux BlackRock inc.	Patrick Beauchesne Sous-Ministre MELCC	Complément d'information : Transport du concentré	Transmis le 26 novembre 2018	
	Mireille Paul MELCC	Suzann Méthot COMEX		Transmis le 6 décembre 2018 Reçu COMEX le 10 décembre 2018	<i>Pour recommandation</i>

Annexe A
Suivi de la correspondance du 19 novembre au 16 décembre 2018

Projet	De	À	Document	Date	Action - commentaires
Projet hydroélectrique Eastmain-1A et dérivation Rupert N/Réf : 3214-10-017	Suzann Méthot COMEX	Patrick Beauchesne Sous-Ministre MELCC	Suivi des juvéniles d'esturgeons et d'autres espèces cibles aux PK 205 et 230 de la rivière Rupert – suivi 2016	Transmis le 28 novembre 2018 Accusé réception le 29 novembre 2018	
	Suzann Méthot COMEX	Patrick Beauchesne Sous-Ministre MELCC	Suivi du paysage de la rivière Rupert-2015	Transmis le 11 décembre 2018 Accusé réception le 11 décembre 2018	
Projet d'exploitation et de traitement de 900 000 tonnes métriques de minerai d'or au site minier Bachelor par Ressources Métanor inc. N/Réf : 3214-14-027	Mireille Paul MELCC	Pascal Hamelin Ressources Métanor inc.	Suivi de la condition 18 : Mise à jour du plan de restauration	Transmis le 3 décembre 2018 Reçu COMEX le 4 décembre 2018	
Rencontre entre le COMEX et le CCEBJ	Suzann Méthot COMEX	Jean-Yves Savaria CCEBJ	Rencontre entre le COMEX et le CCEBJ	Transmis le 27 novembre 2018	
	Michèle Leduc-Lapierre CCEBJ	Vanessa Chalifour COMEX	Suivi sur la rencontre entre le COMEX et le CCEBJ	Transmis le 30 novembre 2018	
Publication d'un mémoire pour le projet minier BlackRock	Suzann Méthot COMEX	Norman Wapachee	Publication d'un mémoire sur le site web du COMEX	Transmis le 12 décembre 2018	
	Norman Wapachee	Suzann Méthot COMEX		Transmis le 12 décembre 2018	<i>La carte fournie avec le mémoire doit demeurer confidentielle et ne pas être publiée sur le site web du COMEX.</i>